

Date de convocation : 07/01/2020

Etaient présents: Cyril **POINTUD**, Christelle **CUNIS**, Clément **VAROQUIER**, Oliver **MONTAGNAC**, Audrey **SIMONET**, Romuald **APPERT**, Yann **DUJVERDIER**, Aurélien **HAMANT**, Jean-Luc **HANCZYK**, Flavie **HANCZYK**, Jean-François **HUPPE**, Ludivine **HAZART**, Delphine **HOYET**

Excusée : Christelle **LEMAIRE**

\*\*\*\*\*

### Approbation du compte rendu du 2 décembre 2019

Le compte rendu est approuvé.

### Point sur le transfert de la compétence scolaire à Châlons Agglo

Monsieur le Maire confirme, que notre compétence scolaire, n'a pas été transférée à Châlons Agglo au 01/01/2020 comme cela avait été envisagé, suite aux différentes réunions et échanges avec les services de la Communauté d'Agglomération Chalonnaise.

En effet, sur le dispositif des compétences à la carte à l'intérieur des intercommunalités, les sénateurs n'ont pas obtenu gain de cause.

Le sujet est donc reporté dans le cours de l'année 2020 dans un projet de loi « 3D » qui portera sur la décentralisation, la déconcentration et la différenciation.

En attendant que cette loi « 3D » soit votée, le fonctionnement de notre groupe scolaire et des services périscolaires restent inchangés.

### Point sur le transfert de compétence eau potable à Châlons Agglo

En application de la loi NOTRE et en date du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire s'est prononcé pour le transfert de la gestion de l'eau potable et sa facturation à ses services, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur Cyril POINTUD présente un document pratique expliquant l'organisation du nouveau service d'eau potable basé à Saint Memmie, la répartition géographique, les contacts en cas d'urgence, et différentes coordonnées qui permettront d'apporter une aide précieuse aux abonnés pour s'adapter à cette nouvelle relève et facturation de l'eau.

Il informe qu'un courrier explicatif des services de Châlons Agglo a également été distribué dans chaque boîte aux lettres des usagers.

### Transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales » à Châlons Agglo

La loi NOTRE de 2015 a rendu obligatoire le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » aux Communautés d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Châlons Agglo, suite à la délibération votée au Conseil Communautaire du 19 décembre dernier, est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A ce titre, notre Communauté d'Agglomération a lancé une étude de gouvernance afin de définir au mieux les contours de cette future compétence. Le bureau d'étude ESPELIA est titulaire de cette mission, pour établir un état des lieux de notre territoire.

## Création du poste à 21h/hebdomadaire pour adjoint technique

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, rappelle que Monsieur Fernando GREGORIO effectue désormais à compter du 01/01/2020, suite à sa demande et après approbation majoritaire du conseil municipal lors de sa séance du 2 décembre 2019, 21 heures hebdomadaires, réparties de la façon suivante :

- Mardi, Jeudi et vendredi matin

Toutefois, il y a lieu de créer cet emploi permanent pour une durée hebdomadaire de 21h/35h à compter du 01/01/2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

**Art.1 :** Un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 21 h/35 h est créé à compter du 01/01/2020

**Art.2 :** L'emploi d'Adjoint Technique relève du grade d'Adjoint Technique Territorial dépendant du Service Technique de la Commune.

**Art.3 :** Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-création d'un emploi permanent de la loi du 26 janvier 1984.

**Art.4 :** L'agent recruté en qualité de titulaire sera rémunéré sur la base de l'indice brut 407, indice majoré 367

**Art. 5 :** A compter du 01/01/2020, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

### Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Territorial : - ancien effectif 2 - nouvel effectif 2 avec réduction du temps de travail d'un adjoint technique

**Art. 6 ou 9 :** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

### **Abstention 1**

## Elections municipales du dimanche 15 et 22 mars 2020

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, rappelle que les élections municipales auront lieu les dimanche 15 et 22 mars 2020. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h.

Afin d'organiser la tenue de ces scrutins, Monsieur le Maire, présente à l'ensemble des membres présents deux plannings sur lesquels les conseillers disponibles lors du 1<sup>er</sup> et second tour de ces élections peuvent se faire connaître.

Sinon, pour déclarer sa candidature à ces élections, il faut obligatoirement remplir un formulaire cerfa, une attestation d'inscription sur nos listes électorales ainsi que la copie d'une pièce d'identité, documents téléchargeables sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34319>

Pour ceux qui le souhaitent, votre candidature est à déposer au secrétariat de mairie avant le 31/01/2020 pour un dépôt groupé à la Préfecture, chaque candidat ayant le choix d'effectuer ce dépôt comme il le souhaite.

Une réunion d'information est également programmée mardi 28/01/2020 à 18 h en Mairie avec les éventuels candidats qui se sont fait connaître à cette date, en présence de l'équipe municipale actuelle

### **CNAS : Bilan 2019**

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, donne la parole à son Adjointe, Madame Christelle CUNIS, qui dresse un bilan des prestations sollicitées auprès du CNAS (Comité national d'action sociale) par nos agents, depuis l'adhésion en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 de notre Collectivité à cette association.

Après présentation de cette étude, il s'avère que l'appel de cotisation annuelle du CNAS semble très onéreuse par rapport à la liste des prestations demandées par nos agents et au peu de bénéficiaires.

De ce fait, Madame Christelle CUNIS, exprime le souhait de ne pas réactualiser notre adhésion au CNAS pour cette année et d'informer ces services de notre résiliation définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de résilier cette adhésion auprès du CNAS et charge, Madame Christelle CUNIS d'en avertir leurs services avant le 31/12/2020.

### **Subvention Association Sportive Multisports « La volontaire » de Courtisols**

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, présente à l'ensemble des Membres présents, une demande de subvention émanant de l'association sportive multisports « La Volontaire » de Courtisols.

6 membres de notre Commune pratiquent différents sports au sein de cette association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cette demande, celle-ci sera examinée lors de la prochaine commission des finances, qui se réunira lundi 27 janvier 2020.

### **Suppression de la taxe d'habitation, accompagnement financier**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des Membres présents, un courrier qui lui a été remis en mains propres par Mme Caroline GUINOT, Responsable du Centre des Finances de Châlons en Champagne.

Conformément à l'engagement du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement et intégralement supprimée au plus tard en 2023.

Dès 2021, au début du prochain mandat municipal, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne. Elle sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

### **Estimation des coûts de reboisement en peuplier**

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, donne la parole à Monsieur Romuald APPERT, chargé de ce dossier.

Monsieur Romuald APPERT informe que le chantier d'abatage a été effectué sur une surface approximative de 2,80 ha.

Comme le souhaitait l'ensemble du Conseil municipal, des travaux de plantation de peupliers devraient intervenir fin février/début mars 2020.

Monsieur Romuald APPERT présente et commente l'estimation des coûts de reboisement en peupliers transmise par la Coopérative Forestière Marnaise, après négociation de certains tarifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents acceptent ce devis d'un montant de 10 313.79 € TTC et charge Monsieur le Maire d'en informer le technicien forestier.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Point sur les travaux de construction de l'Atelier municipal – Date de réception des travaux

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, donne la parole à son Adjoint, Monsieur Clément VAROQUIER, chargé de ce dossier.

Par rapport à la somme estimée pour cette opération, quelques coûts supplémentaires ont dû être engagés suite à certaines modifications.

Néanmoins, Monsieur Clément VAROQUIER présente le détail des sommes des factures déjà mandatées concernant cette opération, qui s'élève à ce jour à 164 888.43 € TTC.

Pour finaliser financièrement cette opération, il sera nécessaire de majorer celle-ci lors du vote de notre Budget Principal M14 2020 afin de pouvoir honorer les dernières factures à recevoir.

Monsieur Clément VAROQUIER informe qu'une pré-réception des travaux s'est déroulée le 16 décembre 2019 et que la réception définitive des travaux est prévue le 27 janvier 2020.

### Retour sur la cérémonie des vœux du 3 janvier 2020

La cérémonie des vœux de vendredi 3 janvier 2020 s'est bien déroulée, en présence de Madame Lise MAGNIER, Députée de la Marne, Monsieur Bruno BOURG BROCC, Président de Châlons AGGLO et du Lieutenant Pascal GOUZOU de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Moumelon le Grand. Un diaporama relatant les divers travaux effectués au sein de la Commune a été mis en place.

Une forte participation des habitants a été remarquée et cette belle cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié.

### Commission « Fleurissement »

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, informe avoir reçu de Mr DOMANGE Patrick, horticulteur-maraicher à Saint Memmie, le catalogue 2020 de ses produits.

Monsieur DOMANGE Patrick est depuis plusieurs années notre fournisseur de plantes à massifs, vivaces etc ... pour l'embellissement de notre village.

Monsieur le Maire a donc diffusé la liste de ces produits et leurs tarifs aux bénévoles de la Commission « Fleurissement » pour qu'ils puissent effectuer leur commande de plantes.

## URBANISME

### **PC 051 476 19 R0008**

Construction d'une maison individuelle  
(Rue de St Léger)

**Mr SALVADO David**

**Mme VITRY Emeline**  
18 Rue des Coquelicots

### **PC 051 476 19 R0009**

Construction d'une maison individuelle  
(Rue de St Léger)

**Mr ROSSI Vincent**

**Mme PEDRO André**  
24 Rue Frédéric Chopin  
51000 Châlons en Champagne

Fin de séance à 23 h 15

CONSEILS MUNICIPAUX 2020

Lundi 3 février 2020

Lundi 2 mars 2020

Le Maire

Cyril POINTUD

